



Profil des auto-entrepreneurs
et de leur entreprise

L'année 2009 a été le témoin d'un grand bouleversement en matière de création d'entreprises avec la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur. Institué par la Loi de modernisation de l'économie d'août 2008, il a immédiatement connu un franc succès auprès de la population française. Ce nouveau régime a permis de faire sauter les derniers verrous qui bloquaient encore le passage des Français à la création d'entreprise ; la principale conséquence étant l'accroissement considérable du nombre de créations d'entreprises en une seule année (+ 75 %), passant de 331 736 créations en 2008 à 580 193 en 2009 (dont 320 019 auto-entrepreneurs). L'intérêt des Français s'est poursuivi au-delà de 2009, ainsi en quatre années d'existence de ce régime, ce sont plus d'un million d'entreprises qui ont vu le jour sous cette forme, soit 56 % des nouvelles unités.

Le dispositif d'enquête de Sine 2010¹, mis en place par l'Insee, a pris en compte ces auto-entreprises. Deux questionnaires distincts ont été élaborés à cet effet : le premier destiné aux auto-entrepreneurs et le second aux autres entreprises dites traditionnelles (soit les autres entreprises individuelles et les sociétés). Si la plupart des questions de ces deux questionnaires sont spécifiques de chacune des deux catégories d'entreprises, il existe cependant un socle commun de questions qui permet une comparaison des auto-entreprises avec les entreprises dites traditionnelles.

Ce document est une synthèse réalisée à partir d'une note d'analyse de l'APCE intitulée « Les auto-entrepreneurs : des créateurs et des entreprises aux profils variés ». Il présente le profil des auto-entrepreneurs et de leur entreprise en distinguant les activités complémentaires des activités principales.

¹ Voir la note méthodologique en fin de document

Les principaux points à retenir

↪ 42 % des auto-entrepreneurs pratiquent une activité de complément (salariés et retraités) et 58 % exercent donc leur activité à titre principal.

↪ Ce nouveau régime concerne essentiellement de petits projets : 43 % des auto-entrepreneurs ont monté leur projet sans moyens financiers particuliers et parmi ceux qui ont eu besoin de capitaux, 59 % ont mobilisé moins de 2 000 €. Du fait de ces faibles capitaux, la grande majorité des auto-entrepreneurs ont utilisé leurs seules ressources propres pour les financer.

↪ La distinction entre les activités principales et les activités complémentaires permet de mettre en avant que les projets des auto-entrepreneurs en activité principale :

- ▀ sont plus ambitieux (montants engagés dans les projets plus importants),
- ▀ ont des résultats financiers plus élevés.

↪ Pour la quasi-totalité des auto-entrepreneurs, ce régime présente des avantages : principalement le paiement des charges simplifié (67 %), la facilité et la rapidité de l'inscription (57 %) et la simplification de la gestion comptable (52 %). Cependant, des inconvénients sont aussi perçus (pour 84 % des auto-entrepreneurs) et notamment, la non-déductibilité des investissements, de la TVA et des charges (47 %), les seuils de chiffres d'affaires trop bas (36 %) et le manque d'informations précises sur le régime (30 %).

↪ Toutes les créations d'auto-entreprises ne donnent pas lieu à une pratique immédiate de l'activité : 14 % déclarent ne pas encore avoir commencé leur activité et plus largement, en moyenne 6 mois après la création, 40 % des entreprises n'ont toujours pas réalisé de chiffre d'affaires.

↪ La majorité des auto-entrepreneurs en activité envisagent de développer leur activité (63 %). Il faut également noter que 19 % déclarent vouloir adopter un autre régime, que 9 % souhaitent embaucher des salariés et que 11 % envisagent de passer d'une activité de complément à une activité à temps plein.

Comprendre le phénomène des auto-entrepreneurs nécessite inévitablement de distinguer les activités principales des activités complémentaires (autrement les activités de complément de revenu des salariés et des retraités). Du fait même de leur définition, les motivations, la pratique de l'activité et l'ambition des projets de ces deux types d'entreprises sont forcément impactées. Observer par exemple les montants financiers réunis pour le démarrage, le temps hebdomadaire consacré à l'activité ou encore le chiffre d'affaires qui en découle impose de fait de distinguer ces deux populations pour faire une analyse pertinente du phénomène de l'auto-entrepreneur.

Ainsi, 58 % des auto-entrepreneurs pratiquent leur activité à titre principal et donc 42 % la pratiquent en qualité d'activité de complément. Ces derniers se composent de la manière suivante :

- 6 % de retraités,
- 36 % de salariés, dont 24 % de salariés à temps complet.

La majorité des auto-entrepreneurs salariés sont issus du secteur privé (79 %) et 21 % sont issus de la fonction publique. Par ailleurs, la pratique d'une activité à temps partiel est équivalente pour les salariés du secteur privé (32 %) et pour ceux du secteur public (37 %).

● ● ● Quels secteurs d'activité pour les auto-entrepreneurs ?

La création d'auto-entreprises par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Répartition des créations d'auto-entreprises	Ratio activité complémentaire/activité principale ²
Industrie	4 %	80
Construction	15 %	46
Commerce	20 %	63
Transports	1 %	78
Hébergement et restauration	2 %	60
Information et communication	6 %	93
Activités financières	1 %	91
Activités immobilières	1 %	57
Activités scientifiques et techniques	17 %	83
Services administratifs et de soutien	8 %	86
Enseignement	5 %	131
Santé humaine	2 %	105
Arts, spectacles et activités récréatives	4 %	113
Services en direction des personnes	13 %	63
Ensemble des auto-entreprises	100 %	73

Deux tiers des créations d'auto-entreprises sont concentrés dans quatre secteurs d'activité³ :

- le commerce (20 %) et plus particulièrement les activités exercées hors magasin telles que la vente sur éventaires et marchés, la vente à distance (dont la vente par internet), la vente à domicile...

² Nombre d'auto-entreprises créées en activité complémentaire pour 100 entreprises créées en activité principale.

³ Les informations concernant le détail de la composition des activités dans chaque secteur sont issues de la base de données Sirene (statistiques relatives aux créations de l'année 2010). Pour plus d'information, se reporter au point 2 de la bibliographie en fin de document.

- les activités spécialisées scientifiques et techniques (17 %) et principalement les activités de conseil en gestion et de design,
- la construction (15 %),
- les services en direction des personnes (13 %) et notamment les activités de réparation de biens personnels et d'ordinateur, les activités d'esthéticienne et les activités de coiffure.

Ces quatre secteurs d'activité arrivent en tête des auto-entreprises en activité principale et celles en activité complémentaire. Toutefois, la création d'entreprises dans le secteur de la construction est moins fréquente pour les activités complémentaires (11 %) que pour les activités principales (17 %).

L'enseignement, les arts, spectacles et activités récréatives et la santé humaine comptent majoritairement des activités complémentaires (131 et 105 créations d'activités complémentaires pour 100 créations d'activités principales). En revanche, dans d'autres secteurs, ce type d'activité est nettement moins courant : la construction, les activités immobilières, l'hébergement et restauration ou encore le commerce (46 à 63 créations d'activités complémentaires pour 100 créations d'activités principales).

● ● ● Qui sont les dirigeants d'auto-entreprise ?

Données socio-économiques

Secteurs d'activité	Auto-entrepreneurs en activité principale	Auto-entrepreneurs en activité de complément	Ensemble des auto-entrepreneurs
Femmes	35 %	32 %	34 %
Moins de 30 ans	30 %	24 %	28 %
50 ans et plus	17 %	24 %	20 %
Age moyen	37,5 ans	40,4 ans	38,7 ans
Sans diplôme	22 %	15 %	19 %
Diplômé de l'enseignement secondaire technique	36 %	33 %	35 %
Diplômé de l'enseignement supérieur	33 %	44 %	38 %
Anciens chefs d'entreprise	7 %	4 %	6 %
Anciens salariés	26 %	68 %	43 %
Anciens demandeurs d'emplois	42 %	12 %	29 %
Anciens étudiants	7 %	2 %	5 %
Anciens inactifs	17 %	2 %	11 %
Retraités	0 %	13 %	6 %

Dans le cadre des créations d'auto-entreprises ou dans celui des créations d'entreprises traditionnelles, certains secteurs d'activité sont plus féminisés que d'autres. Ainsi, les femmes sont majoritaires parmi les créations des secteurs de la santé (265 auto-entreprises créées par des femmes pour 100 auto-entreprises créées par des hommes) et des services en direction des personnes (122). Par ailleurs, elles sont également nombreuses (sexe-ratio⁴ compris entre 74 et 86) dans les secteurs de l'enseignement, des services administratifs et de soutien et de l'industrie (principalement des activités de fabrication de bijoux fantaisies, d'articles textiles...). D'autres secteurs en revanche sont beaucoup moins féminisés (sexe-ratio compris

⁴ Nombre d'auto-entreprises créées par des femmes pour 100 auto-entreprises créées par des hommes.

entre 3 et 34) : la construction, les transports, l'information et de la communication ou encore les activités financières.

Le régime de l'auto-entrepreneur attire des créateurs venant de situations professionnelles diverses : des demandeurs d'emploi (29 %, dont 17 % de demandeurs d'emploi de courte durée), des salariés (43 %, dont 5 % d'agents de la fonction publique) ou des retraités (6 %) par exemple.

La création d'entreprises est un phénomène bien connu pour un certain nombre d'auto-entrepreneurs : 23 % avaient déjà créé ou repris une entreprise dans le passé dont 3 % en avaient déjà créé au moins deux. Par ailleurs, 6 % de ces auto-entrepreneurs étaient déjà chef d'entreprise salarié ou indépendant juste avant la création. Le plus souvent, ces créateurs pratiquent leur activité d'auto-entrepreneur en qualité d'activité principale (75 %).

Dans la majorité des cas, la dernière entreprise fondée par les créateurs multi récidivistes n'est plus active (84 %).

Environ la moitié des auto-entrepreneurs (52 %) pratiquent une activité professionnelle identique à celle de leur principal métier. Si ceux qui exercent leur activité à titre principal créent majoritairement dans une activité identique à leur métier (62 %), en revanche, ceux en activité complémentaire l'exercent majoritairement dans une activité différente (60 %).



Prestations sociales perçues par les auto-entrepreneurs

Près d'un tiers des créateurs d'entreprise percevait un minimum social avant la création de leur entreprise, le plus souvent les indemnités chômage (25 % des auto-entrepreneurs) et le RSA, RMI ou API (9 %).

Après la création de leur entreprise, les bénéficiaires de prestations sociales ne représentent plus qu'un quart des auto-entrepreneurs. Les prestations les plus répandues restent les mêmes : les indemnités chômage (13 % des auto-entrepreneurs) et les RSA, RMI ou API (8 %).



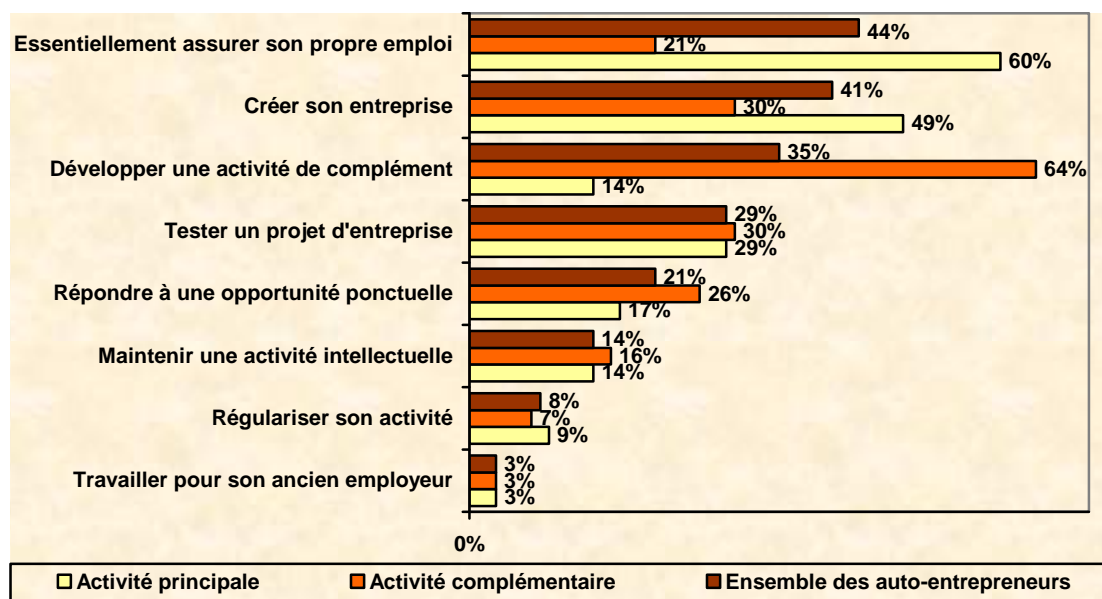
Les motivations à la création d'une auto-entreprise

Il semble que le régime de l'auto-entrepreneur soit à l'origine d'un grand nombre de créations. En effet, selon les déclarations des auto-entrepreneurs interrogés, la majorité d'entre eux affirment qu'ils n'auraient pas créé si ce régime n'avait pas existé (74 %). La mise en place a donc bien été un élément déclencheur. Cette affirmation est plus fréquente chez les auto-entrepreneurs qui ont créé une activité de complément (82 % contre 68 % pour ceux qui ont créé une activité principale).

Assurer son propre emploi (44 %), créer une entreprise (41 %), développer une activité de complément (35 %) ou tester un projet d'entreprise (29 %) sont les principales motivations avancées par les auto-entrepreneurs pour expliquer leur choix de création.

Les motivations des auto-entrepreneurs sont fortement différentes en fonction du type d'activité qu'ils pratiquent. Ainsi, ceux la pratiquant en qualité d'activité principale déclarent avant tout avoir été motivés par l'envie d'assurer leur propre emploi (60 %), alors que ceux ayant une activité complémentaire déclarent essentiellement avoir voulu créer une activité de complément (64 %).

Principales motivations avancées par les auto-entrepreneurs



Par ailleurs, 49 % des auto-entrepreneurs pratiquant leur métier en activité principale déclarent avoir été motivés par la volonté de créer une entreprise, c'est plus fréquent que pour les dirigeants en activité complémentaire (30 %). En revanche, ces derniers déclarent plus fréquemment s'être lancés pour répondre à une activité ponctuelle (26 % contre 17 % pour les auto-entrepreneurs en activité principale).

● ● ● La mise en place du projet

Appuis à la mise en place du projet

La moitié des auto-entrepreneurs (52 %) a été assisté dans la mise en place du projet de création. Le plus souvent, cette aide vient d'un proche (36 %) : le conjoint (14 %), un autre membre de la famille (20 %) ou une personne de l'entourage professionnel (9 %). Près d'un quart déclare avoir reçu l'aide d'un professionnel dont 21 % d'une structure dédiée à la création d'entreprise et 4 % d'un spécialiste de type juriste, expert comptable...

La comparaison des auto-entrepreneurs qui pratiquent une activité à titre principal et ceux qui la pratiquent à titre complémentaire montre que ces derniers ont moins eu recours à l'aide de tierces personnes pour mettre en place leur projet (45 % contre 53 %). La différence vient principalement de ceux qui ont eu recours à une structure dédiée à la création d'entreprise, qui sont plus nombreux parmi les créateurs d'une activité principale (24 % contre 16 %).

Financement des projets de création d'entreprise

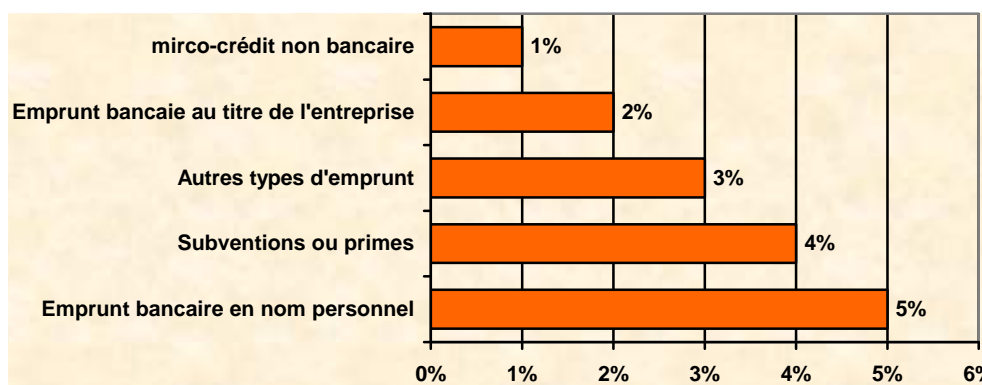
Pour beaucoup d'auto-entrepreneurs, le démarrage de leur activité n'a nécessité aucun moyen financier particulier (43 %). Cette situation est nettement plus fréquente chez les auto-entrepreneurs qui ont créé une activité complémentaire (50 % contre 39 % pour ceux ayant créé une activité à titre principal).

La majorité des auto-entrepreneurs ayant eu besoin de capitaux pour démarrer leur activité ont réuni moins de 2 000 € (59 %) et seulement 11 % ont réuni 8 000 € ou plus dont 3 % ont réuni 16 000 € ou plus. Les capitaux réunis par les auto-entrepreneurs en activité principale sont plus élevés que ceux réunis par les auto-entrepreneurs pratiquant une activité à titre complémentaire. Ainsi, 45 % des dirigeants en activité principale ont réuni au moins 2 000 € (dont 12 % au moins 16 000 €) contre 33 % pour les autres auto-entrepreneurs (dont 8 % ont réuni au moins 16 000 €).

Les besoins en capitaux varient de manière importante selon le secteur d'activité. Ainsi, les secteurs composés d'activités nécessitant souvent des matériels particuliers et/ou de stocks ont plus fréquemment réunis des capitaux (63 à 77 %) : l'hébergement et restauration, la construction, la santé humaine, les services en direction des personnes et l'industrie. En revanche, d'autres secteurs composés principalement d'activité s'organisant essentiellement autour du savoir du dirigeant sont plus souvent moins utilisateurs de capitaux au démarrage (49 à 59 %) : l'enseignement, l'information et communication, les activités scientifiques et techniques, les activités de services administratifs et de soutien et les activités d'arts, spectacles et récréatives.

Pour la très large majorité des auto-entrepreneurs ayant eu besoin de capitaux pour démarrer leur activité, le financement s'est fait sur leurs seules ressources propres élargies à celles de leur famille (85 %). L'utilisation de ces seules ressources personnelles est un peu plus répandue parmi les auto-entrepreneurs en activité complémentaire (89 %) que ceux qui sont en activité principale (83 %).

Sources de financement des capitaux nécessaires au démarrage de l'activité en dehors des ressources propres



Les modes de financement les plus courants sont les emprunts bancaires en nom personnel, les subventions ou primes ou encore les autres types d'emprunts (avances remboursables, prêts d'honneur...).

Il faut noter que, le plus souvent, les subventions ou primes concernent les auto-entrepreneurs en activité principale (81 % des auto-entrepreneurs concernés par ce mode de financement).

Au final, ce ne sont que 4 % des auto-entrepreneurs qui ont bénéficié d'un emprunt bancaire (en nom personnel ou au titre de l'entreprise) pour financer le démarrage de leur activité. Au regard des montants investis, il est assez logique que ce mode de financement soit peu utilisé. Moins les capitaux sont élevés, plus ils sont facilement mobilisables par le créateur (y compris auprès de son entourage), sans qu'il ait recours à une intervention extérieure.

Aides et exonérations publiques

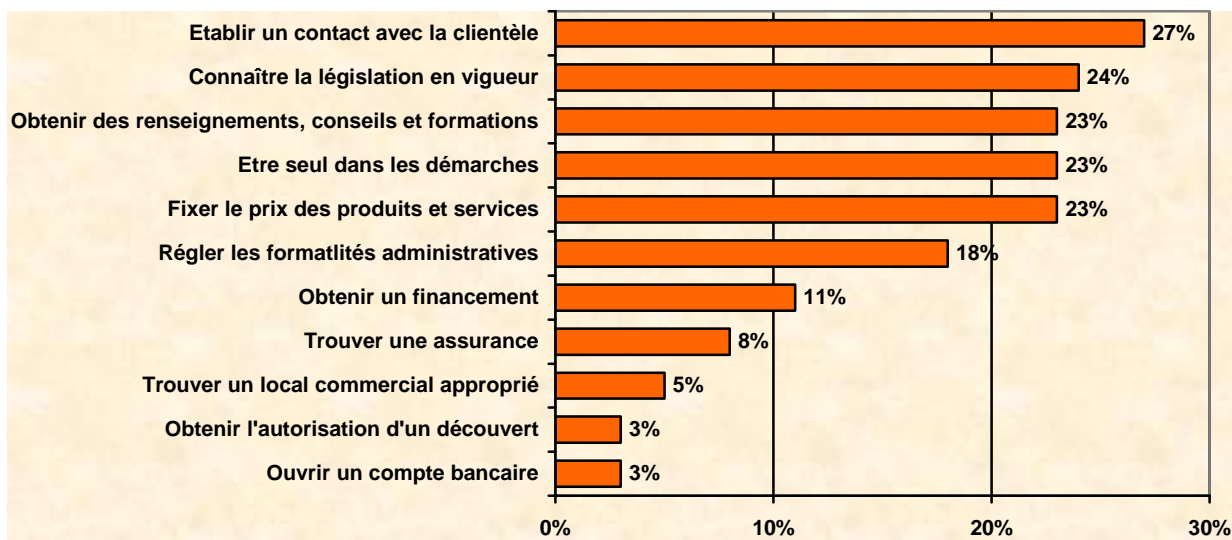
La majorité des auto-entrepreneurs n'a pas bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques pour mettre en place leur projet (69 %). Toutefois, les créateurs en activité complémentaire sont plus fréquemment dans cette situation (86 %) que ceux en activité principale (57 %).

L'Accre est, de loin, le dispositif le plus utilisé (29 % des auto-entrepreneurs), suivi du parcours NACRE (1 %).

Difficultés rencontrées à la création

Un auto-entrepreneur sur cinq affirme ne pas avoir rencontré de difficultés particulières lors de la création de son entreprise. Les principales difficultés citées sont : l'établissement de contacts avec la clientèle (27 %), la connaissance de la législation en vigueur (24 %), l'obtention de renseignements, conseils et formations (23 %), la fixation du prix des produits et services (23 %) ou encore le fait d'effectuer les démarches seul (23 %).

Principales difficultés rencontrées par les auto-entrepreneurs lors de la création

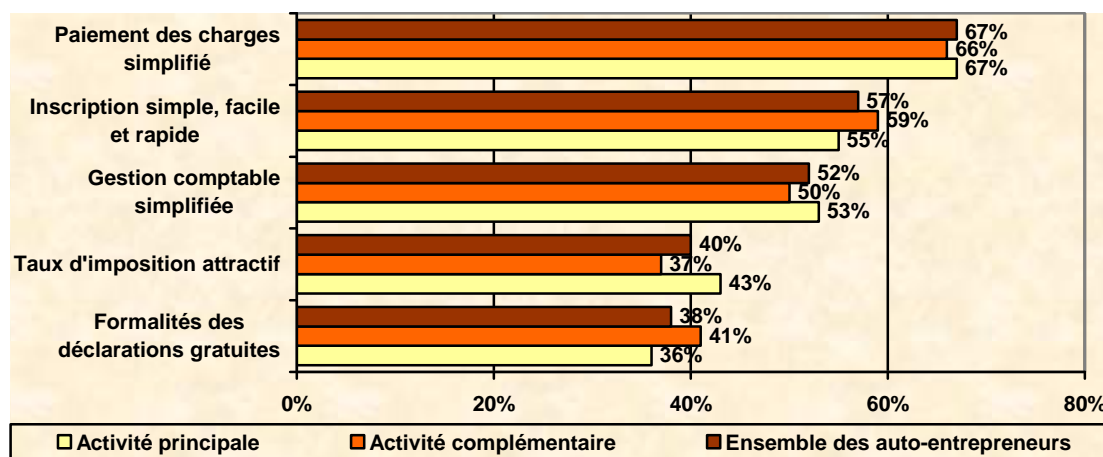


L'absence de difficultés est sensiblement plus élevée pour les auto-entrepreneurs en activité complémentaire (24 % contre 19 % pour ceux en activité principale). La différence vient essentiellement des difficultés apparemment moins importantes pour obtenir un financement (6 % contre 14 %) ou encore pour régler les formalités administratives (16 % contre 20 %).

Avantages et inconvénients du régime

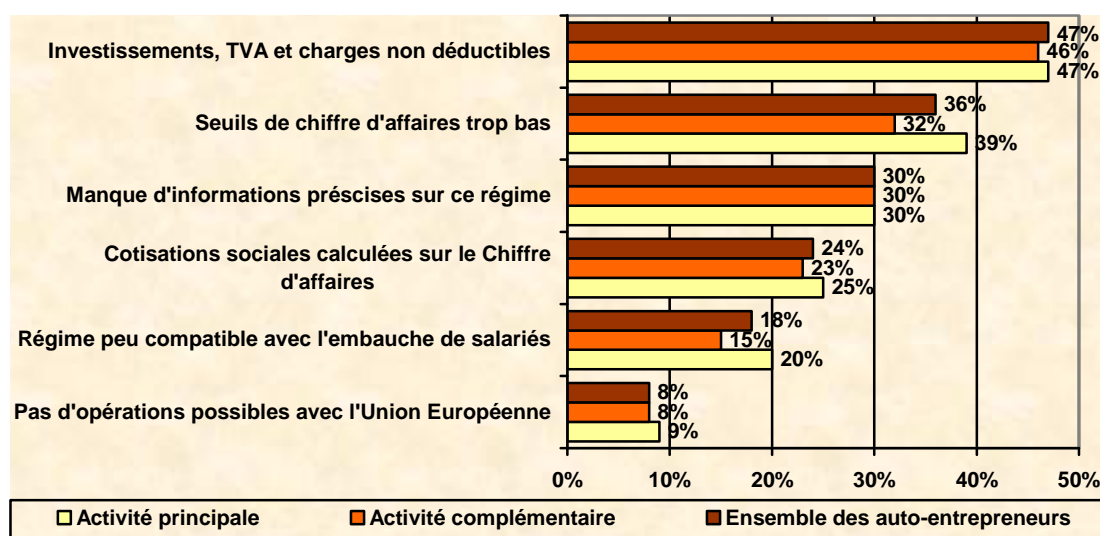
Pour la quasi-totalité des auto-entrepreneurs, ce régime comporte des avantages, principalement le paiement simplifié des charges (67 %), la simplicité, la facilité et la rapidité de l'inscription (57 %) et la simplification de la gestion comptable (52 %).

Principaux avantages du régime de l'auto-entrepreneur



Les avantages les plus cités sont du même ordre pour les dirigeants pratiquant une activité complémentaire et ceux pratiquant une activité principale. En revanche, ces derniers citent plus fréquemment le taux d'imposition attractif (43 % contre 37 %) et moins souvent la gratuité des formalités de déclarations (36 % contre 41 %).

Principaux inconvénients du régime de l'auto-entrepreneur



Si ce régime fait l'unanimité concernant son caractère avantageux au regard des autres régimes, il n'en demeure pas moins qu'il comporte des inconvénients : 84 % des auto-entrepreneurs en trouvent. Parmi les plus cités se trouvent la non-déductibilité des investissements, de la TVA et des charges (47 %), les seuils des chiffres d'affaires trop bas (36 %) et le manque d'informations précises sur ce régime (30 %).

Les auto-entrepreneurs pratiquant une activité à titre principale trouvent plus fréquemment des inconvénients dans les seuils de chiffre d'affaires jugés trop bas (39 % contre 32 % pour ceux qui pratiquent une activité complémentaire) et le manque de compatibilité de ce régime avec l'emploi de salariés (20 % contre 15 %).

● ● ● L'activité de l'auto-entreprise

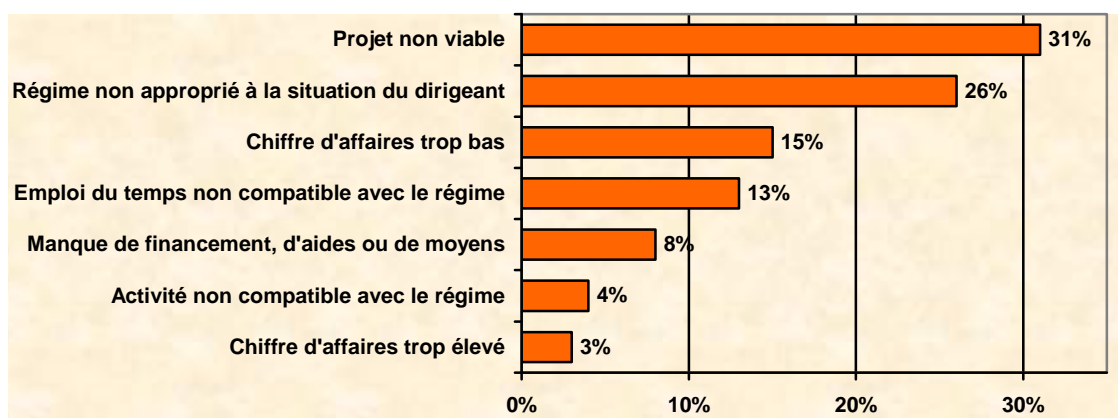
La création d'une auto-entreprise ne donne pas forcément lieu à la pratique d'une activité dans les mois qui suivent ce démarrage. Ainsi, 14 % des auto-entrepreneurs déclarent ne pas encore avoir commencé leur activité. Par ailleurs, 4 % affirment ne plus être auto-entrepreneurs.

Les créateurs d'activités complémentaires sont plus nombreux à ne pas avoir commencé leur activité (18 % contre 12 % des auto-entrepreneurs en activité principale).

Les auto-entrepreneurs qui ont abandonné leur activité

Les raisons de l'abandon du régime de l'auto-entrepreneur sont variées. Les principales explications avancées sont le manque de viabilité du projet (31 %) et le régime non approprié à leur situation (26 %).

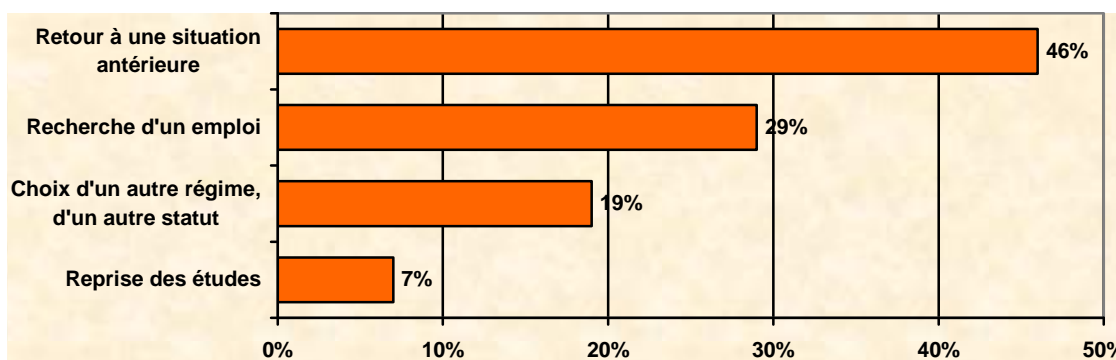
Principales causes de cessation de l'activité en tant qu'auto-entrepreneur



En toute logique, le manque de compatibilité du régime avec l'emploi du temps est plus fréquemment cité par les auto-entrepreneurs en activité complémentaire (22 % contre 7 % pour ceux en activité principale) qui combinent le plus souvent plusieurs activités professionnelles. Par ailleurs, le manque de financements, d'aides et de moyens est plus fréquemment cité par les auto-entrepreneurs en activité principale (11 % contre 4 % pour les auto-entrepreneurs en activité complémentaire).

L'arrêt de l'activité d'auto-entrepreneur a le plus souvent eu pour effet de faire revenir les personnes concernées à leur situation antérieure (46 %) ; c'est nettement plus fréquent chez les dirigeants en activité complémentaire (69 % contre 29 % pour ceux en activité principale). Par ailleurs, 19 % des auto-entrepreneurs ont opté pour un autre régime ou un autre statut pour leur entreprise.

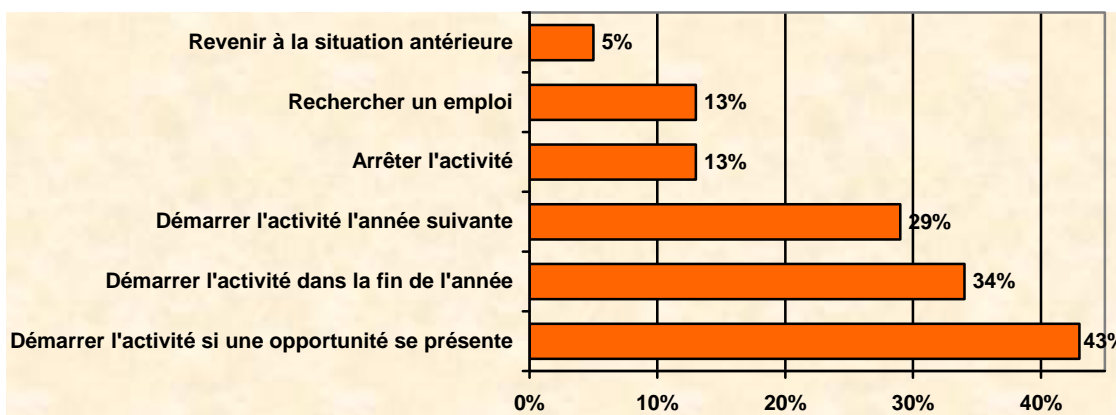
Situation des auto-entrepreneurs après l'arrêt de leur activité



Les auto-entrepreneurs qui n'ont pas commencé l'activité de leur entreprise

Une très large majorité de ces auto-entrepreneurs (88 %) n'a pas abandonné l'idée de démarrer un jour leur activité. La plupart d'entre eux se sont fixé une période butoir pour commencer l'activité : 34 % veulent le faire avant la fin de l'année et 29 % dans le courant de l'année suivante.

L'avenir envisagé par les auto-entrepreneurs qui n'ont pas commencé leur activité

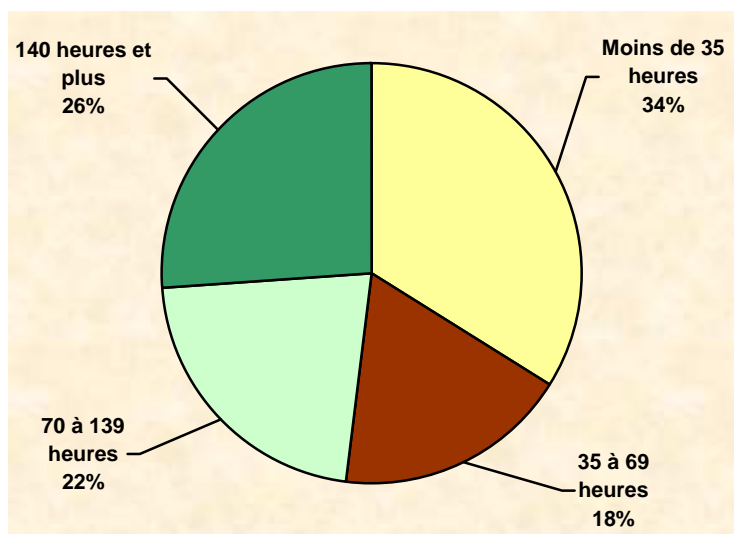


Les auto-entrepreneurs qui ont débuté une activité

■ Temps consacré à l'activité

Le temps moyen consacré mensuellement à l'activité d'auto-entrepreneur est très variable. La moitié d'entre eux y consacre moins de 70 heures par mois.

Répartition des auto-entrepreneurs selon le temps mensuel moyen consacré à leur activité



Le temps dédié à l'activité d'auto-entrepreneur varie considérablement selon la catégorie d'entreprise. Ainsi, les auto-entrepreneurs en activité principale y consacrent logiquement plus de temps : la majorité d'entre eux travaillent en moyenne 70 heures et plus pour cette activité (65 %, dont 39 % 140 heures ou plus), alors que la majorité des dirigeants en activité complémentaire y consacrent moins de 70 heures (79 %, dont 58 % moins de 35 heures).

Pour la majorité des auto-entrepreneurs, l'activité est considérée comme permanente (84 %) par opposition à l'activité saisonnière (16 %). Cette dernière est plus fréquente pour les auto-entrepreneurs qui pratiquent une activité complémentaire (25 % contre 10 % pour les entreprises en activité principale).

Certains secteurs sont davantage propices à la pratique d'une activité saisonnière (indépendamment du caractère principal ou complémentaire de l'activité) : les arts, spectacles et activités récréatives, l'hébergement et restauration, l'enseignement et les transports (29 à 22 % des auto-entreprises de ces secteurs contre 16 % en moyenne). En revanche, la santé, les services en direction des personnes, l'immobilier et la construction, le sont beaucoup moins (6 à 10 %).

► *Le premier chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs*

Trois quarts des dirigeants qui déclarent avoir commencé leur activité affirment avoir déjà réalisé un chiffre d'affaires. Si l'on considère l'ensemble des auto-entrepreneurs qui ont créé une entreprise, ce sont seulement 61 % de ces dirigeants qui ont réalisé un chiffre d'affaires dans les six premiers mois de vie de l'auto-entreprise.

Les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires ont en moyenne déclaré trimestriellement 1 012 euros. Il ne faut pas oublier que ces entreprises sont en moyenne âgées de six mois au moment de l'enquête. Très logiquement, les entreprises en activité complémentaire (qui consacrent moins de temps à leur activité d'auto-entrepreneur) déclarent un chiffre d'affaires trimestriel moyen inférieur à celui des auto-entrepreneurs en activité principale : respectivement 798 € et 1 158 €.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen est fortement lié au nombre d'heures consacrées à l'activité d'auto-entrepreneur : plus le dirigeants y consacre d'heures mensuelles, plus le chiffre d'affaires est élevé.

Le secteur d'activité influence également les chiffres d'affaires des entreprises. Ainsi, les secteurs d'activités de type services enregistrent des chiffres d'affaires trimestriels moyens peu élevés (comprise entre 499 € et 920 €) : la santé, les services en direction des personnes, les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement et les services administratifs et de soutien. Il en va de même pour les activités du secteur de l'industrie (719 €). En revanche, dans l'hébergement et restauration, les activités immobilières, les activités scientifiques et techniques, la construction et les transports, les chiffres d'affaires déclarés sont plus importants (de 1 462 € à 1 149 €).

► *Lieu principal de pratique de l'activité*

Le plus souvent, les auto-entrepreneurs pratiquent leur activité chez leurs clients (42 %) ou à leur domicile personnel (41 %). Très peu la pratiquent dans un local dédié (8 % des auto-entrepreneurs) ou en activité non sédentaire comme les commerçants ambulants, les forains... (9 %).

Bien évidemment, le lieu de pratique de l'activité est fortement lié au secteur d'activité de l'auto-entreprise. Certaines activités s'exercent très majoritairement chez le client, c'est le cas des secteurs de la construction (85 %), des services en direction des personnes (62 %), de l'enseignement (58 %) ou encore des activités de services administratifs et de soutien (50 %). En revanche, dans d'autres secteurs, c'est la pratique de l'activité au domicile du dirigeant qui prédomine : les activités d'information et de communication (75 %), les activités scientifiques et techniques (66 %), l'industrie (65 %) ou les activités financières et d'assurance (54 %). L'exercice de l'activité dans un local dédié est plus fréquent, sans être majoritaire dans les secteurs de la santé (36 % contre 8 % pour l'ensemble des secteurs), de l'hébergement et restauration (25 %) et de l'immobilier (21 %).

Pour finir, les secteurs des transports, du commerce, de l'hébergement et restauration et des arts spectacles et activités récréatives sont plus fréquemment des activités non sédentaires (31 à 16 % des auto-entreprises contre 9 % pour l'ensemble des secteurs).

► *La clientèle de l'entreprise*

La clientèle de ces auto-entreprises se compose très majoritairement de particuliers (60 %). Seules 35 % déclarent avoir une clientèle principalement composée d'entreprises, de comités d'entreprises et d'administrations. Finalement, seules 4 % déclarent que leur ancien employeur est leur principal client.

Les auto-entrepreneurs en activité principale déclarent plus fréquemment avoir une clientèle de particuliers (64 % contre 56 % pour ceux en activité complémentaire), au détriment des entreprises, comités d'entreprises et administrations (32 % contre 39 %).

Par ailleurs, le nombre de clients est très hétérogène :

- 36 % des auto-entrepreneurs déclarent avoir 1 ou 2 clients,
- 34 % disent en avoir entre 3 et 10,
- 30 % affirme en avoir un grand nombre dont 5 % un grand nombre avec quelques clients importants.

Les dirigeants en activité complémentaires déclarent davantage un petit nombre de clients : 43 % affirment avoir 1 à 2 clients contre 31 % des auto-entrepreneurs en activité principale.

Le type de clientèle et le nombre de clients sont fortement liés. Ainsi, les auto-entreprises ayant une clientèle essentiellement composée d'entreprises et d'administrations comptent majoritairement 1 ou 2 clients (56 %, dont 38 % en comptent un seul). En revanche, celles ayant une clientèle essentiellement composée de particuliers comptent plus souvent un grand nombre de clients (42 % contre 8 % pour les autres auto-entreprises).

La clientèle (que ce soit son type ou son nombre) est également étroitement liée au secteur d'activité. Ainsi, certains secteurs sont majoritairement à destination des entreprises et administrations : les transports, les services de soutien aux entreprises, l'enseignement les activités scientifiques et techniques et les activités d'information et de communication (52 à 68 % des créations du secteur). En revanche, d'autres secteurs s'adressent majoritairement à une clientèle de particuliers : les activités immobilières, les activités financières, la construction, la santé humaine, le commerce, les activités de services en direction des personnes et l'hébergement et restauration (70 à 86 % de la clientèle de ces secteurs).

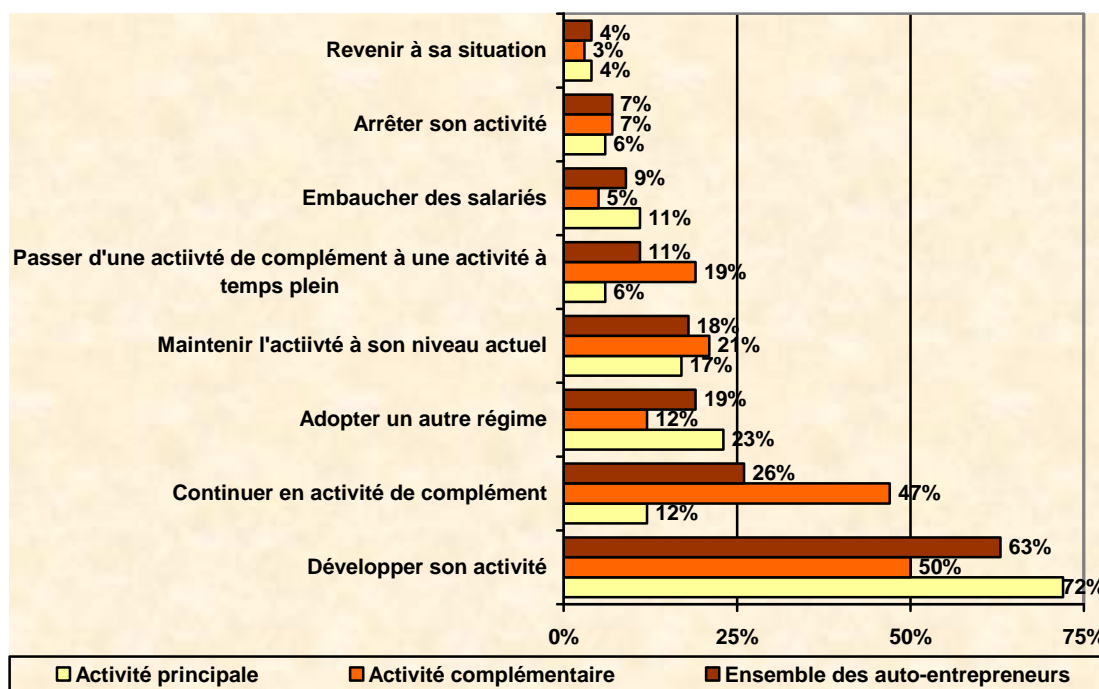
Par ailleurs, trois quarts des dirigeants ayant pour principale clientèle leur ancien employeur se concentrent dans quatre secteurs d'activité : les activités scientifiques et techniques, les services de soutien aux entreprises, l'enseignement et les activités d'information et de communication ; à titre de comparaison, ces quatre secteurs comprennent 38 % de l'ensemble des créations.

Enfin, deux secteurs se distinguent par une forte présence d'une clientèle d'administrations : l'enseignement (21 % des créations du secteur) et les arts, spectacles et activités récréatives (16 %).

► *L'avenir envisagé pour l'auto-entreprise*

La majorité des auto-entrepreneurs souhaitent développer l'activité de leur entreprise (63 %). Bien logiquement, cette volonté de développement est nettement plus marquée pour les entreprises dont l'activité est principale (72 % contre 50 % pour celles en activité complémentaire).

Vision sur l'avenir de l'auto-entreprise



Source des statistiques utilisées

Ces statistiques sont issues de l'enquête Sine de la génération 2010 (Insee). A partir des fichiers individuels mis à disposition par l'Insee, l'APCE procède à l'exploitation de ces fichiers et à l'analyse des statistiques qui en sont issues.

Le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) est un dispositif d'enquêtes réalisées par l'Insee, permettant de suivre une même génération d'entreprises durant cinq années par l'intermédiaire d'enquêtes quantitatives. Ces enquêtes se font par l'intermédiaire de questionnaires envoyés par courrier postal auprès de nouvelles entreprises (créations pures, reprises et réactivations) relevant des secteurs marchands non agricoles (industrie, commerces et services).

Le but de ce dispositif est d'apporter des informations sur les caractéristiques des nouvelles entreprises, les caractéristiques et les motivations de leur dirigeant, les moyens financiers mis en œuvre, le montage du projet et l'emploi salarié d'une part. D'autre part, ce dispositif permet également d'observer le développement des jeunes entreprises durant leurs premières années de vie et d'aborder la pérennité.

Pour chaque génération (entreprises créées durant le premier semestre d'une année donnée), le dispositif se compose de trois enquêtes :

- la première est réalisée en septembre de l'année de création,
- la deuxième est réalisée trois ans après la première (toujours en septembre),
- la seconde est réalisée cinq ans après la première soit deux ans après la deuxième (toujours en septembre).

Pour la génération 2010, deux questionnaires ont été élaborés pour la première vague d'interrogation : un premier questionnaire pour les auto-entreprises et un second questionnaire pour les autres entreprises dites traditionnelles. Chaque questionnaire est propre à la population de créateurs qu'il concerne. Cependant, un socle commun de questions sur le profil du dirigeant et le profil de l'entreprise a été prévu.

L'enquête concernant les auto-entrepreneurs a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 40 000 entreprises créées le premier semestre 2010 (échantillon qui représente 21 % des créations d'auto-entreprises). L'échantillon est tiré à partir des nouvelles entreprises recensées dans le répertoire SIRENE. Il est stratifié à partir de deux critères : la région d'implantation du siège de l'entreprise et l'activité de l'entreprise (niveau agrégé des secteurs d'activité : A_21).

L'enquête concernant les entreprises traditionnelles a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 52 000 entreprises créées le premier semestre 2010 (échantillon qui représente 42 % des créations d'auto-entreprises). L'échantillon est tiré à partir des nouvelles entreprises recensées dans le répertoire SIRENE. Il est stratifié à partir de trois critères : la région d'implantation du siège de l'entreprise et l'activité de l'entreprise (niveau agrégé des secteurs d'activité : A_21), la présence ou non de salariés à la création.

Le dispositif est renouvelé tous les quatre ans. A ce jour, cinq générations d'entreprises ont été enquêtées : 1994, 1998, 2002, 2006 et 2010.

LIRE AUSSI...

F. Barruel, S. Darriné, H. Mariotte et S. Thomas. *Trois auto-entrepreneurs su quatre n'auraient pas créé d'entreprises sans ce régime*. Insee Première. Février 2012.

APCE. *Les auto-entrepreneurs en 2010 : un succès confirmé !* Juillet 2011. 11 pages

APCE. *L'auto-entrepreneur : quel apport à la création d'entreprises après 2 ans d'existence ?* Mars 2011. 10 pages